

**L'Association du Jeune Barreau
de Montréal**

**États financiers
au 31 mars 2013**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 12
Annexes	13 - 15



Raymond Chabot Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Aux membres de
L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme L'Association du Jeune Barreau de Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme L'Association du Jeune Barreau de Montréal tire des produits d'événements dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de L'Association du Jeune Barreau de Montréal et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits d'administration, de services aux membres et d'aide à la communauté, à l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, de l'actif à court terme au 31 mars 2013 et de l'actif net au 1^{er} avril 2012 et au 31 mars 2013.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe de fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme L'Association du Jeune Barreau de Montréal au 31 mars 2013 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Informations comparatives

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui indique que l'organisme L'Association du Jeune Barreau de Montréal a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1^{er} avril 2012 et que sa date de transition était le 1^{er} avril 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les états de la situation financière au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 ainsi que les informations connexes. Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 7 mai 2013

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A115879

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
Produits		
Administration	291 584	255 360
Services aux membres	248 068	193 576
Aide à la communauté	21 568	15 435
	<u>561 220</u>	<u>464 371</u>
Charges		
Frais d'administration	257 137	219 748
Frais relatifs aux services aux membres	271 267	210 185
Frais relatifs à l'aide à la communauté	7 396	2 507
	<u>535 800</u>	<u>432 440</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u><u>25 420</u></u>	<u><u>31 931</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les résultats.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

				2013-03-31	2012-03-31
	Investi en immobilisations	Réservé (note 5)	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	2 545	131 000	66 908	200 453	168 522
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(846)		26 266	25 420	31 931
Investissements en immobilisations	1 971		(1 971)		
Affectation d'origine interne (note 5)		15 000	(15 000)		
Solde à la fin	<u>3 670</u>	<u>146 000</u>	<u>76 203</u>	<u>225 873</u>	<u>200 453</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	25 420	31 931
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 050	2 522
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(204)	
Augmentation des comptes clients et autres créances	(9 538)	(2 746)
Diminution des dépôts et frais payés d'avance	16 575	4 127
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	59 619	(15 957)
Diminution (augmentation) des produits reportés	(44 324)	8 828
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>48 598</u>	<u>28 705</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 652)	
Cession d'immobilisations corporelles	681	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 971)</u>	-
Augmentation nette de l'encaisse	46 627	28 705
Encaisse au début	<u>227 037</u>	<u>198 332</u>
Encaisse à la fin	<u><u>273 664</u></u>	<u><u>227 037</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Situation financière

au 31 mars 2013

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>	<u>2011-04-01</u>
	\$	\$	\$
ACTIF			
Court terme			
Encaisse	273 664	227 037	198 332
Comptes clients et autres créances	30 023	20 485	17 739
Dépôts et frais payés d'avance	32 868	49 443	53 570
	<u>336 555</u>	<u>296 965</u>	<u>269 641</u>
Long terme			
Immobilisations corporelles (note 6)	3 670	2 545	5 067
	<u>340 225</u>	<u>299 510</u>	<u>274 708</u>
PASSIF			
Court terme			
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	90 150	30 531	46 488
Produits reportés	24 202	68 526	59 698
	<u>114 352</u>	<u>99 057</u>	<u>106 186</u>
ACTIF NET			
Investi en immobilisations	3 670	2 545	5 067
Réservé (note 5)	146 000	131 000	111 000
Non affecté	76 203	66 908	52 455
	<u>225 873</u>	<u>200 453</u>	<u>168 522</u>
	<u>340 225</u>	<u>299 510</u>	<u>274 708</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2013

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'Association du Jeune Barreau de Montréal, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectifs de rassembler, de représenter et d'assister les avocats ayant moins de dix ans de pratique dans le district judiciaire de Montréal. L'organisme fournit également des services de consultation juridique à la population et organise des activités de bienfaisance. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La capacité de l'organisme à réaliser ses actifs et à acquitter ses dettes dépend du soutien financier continu du Barreau de Montréal.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférent. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils seront engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2013

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Commandites

Les commandites sont constatés à titre de produits lorsque les montants sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Services aux membres et aide à la communauté

Les services aux membres et l'aide à la communauté sont constatés à titre de produits lorsque les événements ont eu lieu. Le passif lié à la fraction des produits provenant des événements facturée mais non encore gagnée est comptabilisé à l'état de la situation financière à titre de produits reportés.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et ces services pour son fonctionnement régulier.

L'organisme reçoit de l'aide de bénévoles pour assurer la prestation de services. Comme ces apports ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable, ils ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Équipement informatique	5 ans
Site Internet	3 ans
Mobilier de bureau	8 ans

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2013

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

3 - APPLICATION INITIALE DES NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

Les présents états financiers sont les premiers états financiers de l'organisme établis selon les nouvelles Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (ci-après les « nouvelles normes comptables »). La date de transition aux nouvelles normes comptables est le 1^{er} avril 2011.

Les méthodes comptables présentées à la note 2, découlant de l'application des nouvelles normes comptables, ont été utilisées pour la préparation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, des informations comparatives et de l'état de la situation financière d'ouverture à la date de transition.

Exemptions relatives à l'application initiale

L'organisme n'a appliqué aucune exemption facultative.

Incidence de la transition sur l'actif net au 1^{er} avril 2011

La transition aux nouvelles normes comptables n'a aucune influence sur l'actif net de l'organisme à la date de transition, soit le 1^{er} avril 2011.

Rapprochement de l'excédent des produits par rapport aux charges au 31 mars 2012

L'excédent des produits par rapport aux charges au 31 mars 2012 établi selon les nouvelles normes comptables correspond à celui établi selon le référentiel comptable antérieur (normes comptables prébasculément).

État des flux de trésorerie

Les normes comptables relatives aux flux de trésorerie contenues dans les nouvelles normes comptables sont semblables à celles contenues dans le référentiel comptable antérieur. Aucun ajustement n'a été apporté à l'état des flux de trésorerie de l'organisme.

4 - INFORMATIONS SUR LES PRODUITS ET CHARGES

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du Barreau de Montréal	130 000	130 000
Charges		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 050	2 522
Intérêts et frais bancaires	3 942	4 680

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2013

5 - ACTIF NET RÉSERVÉ

Au 31 mars 2013, l'actif net réservé totalise 146 000 \$, dont un montant de 126 000 \$ est réservé pour l'équilibre budgétaire des exercices subséquents et la réorganisation du secrétariat permanent (111 000 \$ au 31 mars 2012) et un montant de 20 000 \$ est réservé pour le programme de bourses de l'organisme (20 000 \$ au 31 mai 2012).

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a affecté un montant de 15 000 \$ de l'actif net non affecté à l'actif net réservé afin qu'il soit utilisé pour l'équilibre budgétaire des exercices subséquents.

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2013-03-31	2012-03-31
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Équipement informatique	20 713	17 738	2 975	1 724
Site Internet	9 608	9 608		
Mobilier de bureau	1 010	315	695	821
	<u>31 331</u>	<u>27 661</u>	<u>3 670</u>	<u>2 545</u>

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

Il n'y a aucune somme à remettre à l'État au 31 mars 2013 (4 694 \$ au 31 mars 2012).

8 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse est considéré comme négligeable puisqu'elle est détenue dans une institution financière reconnue dont la notation de crédit est de bonne qualité.

Au 31 mars 2013, aucun client ne représente plus de 20 % des comptes clients et autres créances (un client en représentait 69 % au 31 mars 2012).

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2013

8 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Valeur comptable des actifs financiers par catégorie

La valeur comptable des actifs financiers de l'organisme qui sont évalués au coût après amortissement totalise 303 687 \$ (247 522 \$ au 31 mars 2012).

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
PRODUITS D'ADMINISTRATION		
Apports		
Subvention du Barreau de Montréal	130 000	130 000
Apport reçu sous forme d'honoraires professionnels	11 550	11 000
Commandites	146 321	111 463
Cotisations des membres	1 312	889
Intérêts	947	921
Divers	1 454	1 087
	<u>291 584</u>	<u>255 360</u>
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Charges locatives	4 923	3 766
Services de messagerie et fournitures	3 427	3 402
Télécommunications	1 700	2 105
Frais de secrétariat	184 797	156 647
Honoraires professionnels	14 752	14 105
Assurances	4 580	4 962
Intérêts et frais bancaires	3 942	4 680
Créances douteuses	1 040	2 456
Amortissement des immobilisations corporelles	1 050	2 522
	<u>220 211</u>	<u>194 645</u>
Activités du conseil	10 320	5 487
Dépenses du président	12 267	12 845
Dépenses du président sortant	1 552	
Dépenses du vice-président	5 077	2 339
Assemblée annuelle	1 350	1 715
	<u>30 566</u>	<u>22 386</u>
Divers	6 360	2 717
	<u>257 137</u>	<u>219 748</u>

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013-03-31			2012-03-31		
	Produits	Charges	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	Produits	Charges	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SERVICES AUX MEMBRES						
Dîner des anciens présidents	1 827	1 591	236	2 317	2 033	284
Congrès	71 418	57 350	14 068	60 464	45 499	14 965
Gala AJBM « Les leaders de demain »	25 910	25 794	116	24 500	22 035	2 465
Journal extrajudiciaire	3 600	45 819	(42 219)	(400)	47 848	(48 248)
Cours de formation	3 436	2 004	1 432	3 232	2 210	1 022
Dîners-conférences	21 508	14 476	7 032	18 815	11 609	7 206
Internet et Cyber-bulletin	2 050	1 479	571	3 700	1 610	2 090
Rentrée des tribunaux	131	5 958	(5 827)	658	7 598	(6 940)
Cocktail avec la magistrature	6 477	6 015	462	5 182	5 350	(168)
Hockey	2 870	2 009	861	3 219	1 850	1 369
Application AJBM		12 203	(12 203)		99	(99)
Dépliants		640	(640)		1 000	(1 000)
Flag football	3 182	1 731	1 451	2 911	1 347	1 564
Autres activités du Comité des activités culturelles et du Comité des activités sociales et sportives	2 755	2 814	(59)	501	501	
Ballet				7 386	7 148	238
Mémoires					141	(141)
Conférence Legal.IT	92 685	77 288	15 397	55 974	49 291	6 683
Concours oratoire		794	(794)		729	(729)
Cours sur les vins	1 235	973	262	891		891
Forum 6 @ 8	935	435	500			
Activités de développement des affaires	8 049	11 641	(3 592)	2 423	1 597	826
Formation en développement des affaires				1 803	690	1 113
Activités des ambassadeurs		253	(253)			
	248 068	271 267	(23 199)	193 576	210 185	(16 609)

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013-03-31			2012-03-31		
	Produits	Charges	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	Produits	Charges	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
AIDE À LA COMMUNAUTÉ						
« Mercredi, j'en parle à mon avocat »		40	(40)			
Clinique juridique	1 305	999	306			
Juri-conseil aux entreprises	5 000	4 518	482		330	(330)
Souper à la Maison du Père	250		250	435	872	(437)
Salon Visez Droit		379	(379)		356	(356)
Vidéo « Parce que vous aimez vos enfants »	13		13			
Service de préparation à une audition		1 425	(1 425)		816	(816)
Soutien aux bénévoles		35	(35)		133	(133)
Service de consultation aux petites créances	15 000		15 000	15 000		15 000
	21 568	7 396	14 172	15 435	2 507	12 928